



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, La Haye Tél. 92 44 41 Télégr. Intercourt, La Haye

communiqué

non officiel
pour publication immédiate

N° 74/6

Le 9 juillet 1974

Essais nucléaires

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Aux audiences publiques que la Cour a tenues les 4, 5, 6, 8 et 9 juillet 1974, M. Murphy, Attorney-General, MM. O'Connell et Lauterpacht, conseils, et M. Byers, Solicitor-General ont présenté les observations du Gouvernement australien sur la compétence de la Cour et la recevabilité de la requête dans l'affaire des Essais nucléaires (Australie c. France).

Le Gouvernement australien était représenté comme suit :

Agent : M. P. Brazil, membre du barreau d'Australie, membre du Cabinet de l'Attorney-General d'Australie

Co-agent : S. Exc. F. J. Blakeney, C.B.E., ambassadeur d'Australie aux Pays-Bas

Conseils : L'honorable Lionel Murphy, Q.C., sénateur, Attorney-General d'Australie

M. M. H. Byers, Q.C., Solicitor-General d'Australie

M. E. Lauterpacht, Q.C., membre du barreau d'Angleterre, maître de conférences à l'Université de Cambridge

M. D. P. O'Connell, membre des barreaux d'Angleterre, d'Australie et de Nouvelle-Zélande, professeur de droit international public à l'Université d'Oxford (chaire Chichele)

Conseillers : M. H. Messel, directeur de l'école de physique de l'Université de Sydney

M. D. J. Stevens, directeur du laboratoire australien des radiations

M. H. Burmester, membre du barreau d'Australie, membre du Cabinet de l'Attorney-General

M. F. M. Douglas, membre du barreau d'Australie, membre du Cabinet de l'Attorney-General

M. J. F. Browne, membre du barreau d'Australie, fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères

M. C. D. Mackenzie, membre du barreau australien, troisième secrétaire à l'ambassade d'Australie aux Pays-Bas

Le Gouvernement français n'était pas représenté aux audiences.

Demain mercredi 10 juillet à 10 heures s'ouvriront les audiences consacrées à l'audition des plaidoiries sur la compétence de la Cour et la recevabilité de la requête dans l'affaire des Essais nucléaires (Nouvelle-Zélande c. France).

Le Gouvernement néo-zélandais sera représenté comme suit :

Agent et conseil : M. R. Q. Quentin-Baxter, membre du barreau de Nouvelle-Zélande, professeur de droit international à l'Université Victoria de Wellington

Co-agent : S. Exc. M. H. V. Roberts, ambassadeur de Nouvelle-Zélande aux Pays-Bas

Conseils : L'honorable A. M. Finlay, Q.C., Attorney-General de Nouvelle-Zélande

M. R. C. Savage, Q.C., Solicitor-General de Nouvelle-Zélande

M. K. J. Keith, membre du barreau de Nouvelle-Zélande, professeur de droit international à l'Université Victoria de Wellington

M. C. D. Beeby, membre du barreau de Nouvelle-Zélande, conseiller juridique au ministère des Affaires étrangères

Mme A. B. Quentin-Baxter, membre du barreau de Nouvelle-Zélande